

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 37 jusqu'à 19h10, puis 36
Votants : 51
Secrétaire de séance : Patrick TANGUY

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU (jusqu'à 19h10)
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : -
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN,
MOËLAN-SUR-MER : Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : -
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Guy DOEUFF (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Denez DUIGOU (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Corinne COLLET (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Marie-Louise GRISEL (MOELAN), Stéphane CADO (QUERRIEN), Patricia ECK (QUERRIEN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Monique CAUDAN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) à partir de 19h10
 Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe RIVALLAIN (MOELAN)
 Corinne COLLET (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAËR)
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAËR)
 Marie-Louise GRISEL (MOELAN) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20211216-2021_274-DE

Stéphane CADO (QUERRIEN) a donné pouvoir à Alain FOLLIC (GUILLIGOMARC'H)
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2021-274

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**7- ENVIRONNEMENT-ENERGIES**

Projets de Territoire d'Eau (PTE) – Volet Milieux aquatiques Aven-Bélon-Merrien et Ellé-Isole-Laïta finistérien : Approbation des programmes d'actions 2022-2024 et lancement d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) (annexe)

Contexte – objectifs

Historiquement, le montage des programmes milieux aquatiques s'est inscrit dans la déclinaison locale des programmes des financeurs, avec une adaptation des volumes de travaux des différentes thématiques aux attentes des partenaires locaux. Leurs objectifs sont de :

- Mettre en valeur les cours d'eau et contribuer à l'attractivité du territoire en garantissant la pratique des activités (pêche, canoë) et le caractère paysager des abords des cours d'eau (randonnée),
- Intervenir sur l'ensemble du territoire de Quimperlé Communauté
- Prévenir les conséquences des inondations sur les ouvrages (ponts, routes... en intervenant rapidement sur les amas de bois charriés par les crues) et les rives (gestion des embâcles afin de limiter les risques d'érosion),
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau (AEP, conchyliculture...) en gérant de manière pérenne des cours d'eau du territoire, en assurant une veille écologique de préservation des milieux et en maintenant un lien avec les acteurs du territoire et notamment les agriculteurs,
- Améliorer les conditions de déroulement des cycles biologiques des espèces à fort enjeu patrimonial (saumon, truite, lamproies, anguille, chabot),
- Mettre en œuvre les orientations définies dans les documents de planification (SDAGE, SAGEs, PlaGePoMi, Plan Breton pour l'eau, SCoT...),
- Répondre aux objectifs de la DCE et maintenir le "bon (ou le très bon) état écologique" apprécié selon des critères biologiques notamment,

Depuis 1998, Quimperlé Communauté porte en maîtrise d'ouvrage les contrats pluriannuels de gestion des cours d'eau. Cet engagement s'est d'abord traduit sur le Ster Goz et s'est progressivement étendu sur l'Ellé-Isole en 2010 puis à l'Aven en 2013 et enfin au Bélon au Naïc et à la Laïta partie finistérienne en 2017, pour couvrir l'ensemble du territoire de Quimperlé Communauté (contrat Scorff porté par Lorient Agglomération). Les contrats en cours, sur Aven-Bélon-Merrien d'une part et sur Ellé-Isole Laïta 29 d'autre part s'achèvent au 31 décembre 2021.

Les programmes 2022-2024

Les cours d'eau du territoire étant classés en bon état au regard de la Directive Cadre sur l'Eau, les contrats quinquennaux proposés par l'Agence de l'Eau (CTMA) ne seront

malheureusement pas renouvelés. Le Conseil Régional, demande quant à lui que les travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'au moins 3 ans élaboré à l'échelle d'un bassin-versant, les Projets de Territoire d'Eau (PTE).

Afin de poursuivre les actions, un travail de concertation a donc été mené en 2021 avec les acteurs du territoire. Le respect d'un budget défini par Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération faisait partie des éléments de cadrage de la démarche.

Les programmes 2022-2024 s'inscrivent dans la continuité des programmes 2017-2021 et prévoient la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve, la réalisation d'aménagements visant l'amélioration de la continuité piscicole, de la morphologie, des actions de communication et de suivi. L'action "agricole" de mise à disposition de dispositifs alternatifs à l'abreuvement direct aux cours d'eau a été abandonnée.

Pour mettre en œuvre ces programmes, Quimperlé Communauté espère recevoir le soutien de la Région Bretagne et du Conseil départemental du Finistère. Des partenariats sont également noués localement avec CCA et les six AAPPMA.

Le budget prévisionnel pour le programme Aven-Bélon Merrien s'élève à 153 471 € pour 2022 et à 460 413 € pour la période 2022-2024.

Le budget prévisionnel pour le programme Ellé-Isole-Laïta finistérien s'élève à 148 169 € pour 2022 et à 444 507 € pour la période 2022-2024.

Les budgets annuels pour les deux programmes et leur plan de financement sont présentés en annexe.

La Région Bretagne et le Conseil Départemental prennent des décisions annuelles de financement.

La déclaration d'Intérêt Général

La mise en œuvre des actions prévues dans les PTE nécessite une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Il s'agit d'une procédure qui permet aux collectivités publiques d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

Les parcelles bordant les cours d'eau étant privées, la DIG a pour objectif de permettre au maître d'ouvrage d'intervenir en toute légalité. Le caractère d'intérêt général est prononcé par arrêté préfectoral. Auparavant soumis à enquête publique les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques sont, sous certaines conditions, dispensés d'enquête publique.

L'arrêté préfectoral actuel a été pris le 17 avril 2018 pour une durée de 5 ans. Une nouvelle DIG permettant de couvrir la période 2023-2027 sera à élaborer courant 2022.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les programmes d'actions 2022-2024
- APPROUVER les budgets correspondants
- AUTORISER le Président à solliciter le lancement de la procédure de DIG pour les deux territoires
- AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire au financement et à la bonne mise en œuvre des actions

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les programmes d'actions 2022-2024
- APPROUVE les budgets correspondants
- AUTORISE le Président à solliciter le lancement de la procédure de DIG pour les deux territoires
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire au financement et à la bonne mise en œuvre des actions.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

Projets de Territoire d'Eau Volet Milieux Aquatiques 2022- 2024 : plans de financement prévisionnels

Aven-Bélon-Merrien

Dépenses

	2022	2023	2024	Total
Technicien cours d'eau	23 104 €	23 104 €	23 104 €	69 312 €
Restauration de la morphologie	- €	12 227 €	12 227 €	24 454 €
Restauration de la continuité	23 954 €	11 727 €	11 727 €	47 408 €
Entretien cours d'eau	101 822 €	101 822 €	101 822 €	305 466 €
Suivis piscicoles	4 091 €	4 091 €	4 091 €	12 273 €
Communication	500 €	500 €	500 €	1 500 €
TOTAL	153 471 €	153 471 €	153 471 €	460 413 €

Recettes

	2022	2023	2024	Total
Région	25 836 €	25 836 €	25 836 €	77 508 €
CD29	32 086 €	32 086 €	32 086 €	96 258 €
CCA	25 511 €	25 511 €	25 511 €	76 533 €
QC	70 038 €	70 038 €	70 038 €	210 114 €
TOTAL	153 471 €	153 471 €	153 471 €	460 413 €

Ellé-Isole-Laïta 29

Dépenses

	2022	2023	2024	Total
Technicien cours d'eau	23 104 €	23 104 €	23 104 €	69 312 €
Restauration de la morphologie	12 235 €	12 235 €	12 235 €	36 705 €
Restauration de la continuité	11 735 €	11 735 €	11 735 €	35 205 €
Entretien cours d'eau	90 304 €	90 304 €	90 304 €	270 912 €
Suivis piscicoles	10 291 €	10 291 €	10 291 €	30 873 €
Communication	500 €	500 €	500 €	1 500 €
TOTAL	148 169 €	148 169 €	148 169 €	444 507 €

Recettes

	2022	2023	2024	Total
Région	25 523 €	25 523 €	25 523 €	76 569 €
CD29	29 786 €	29 786 €	29 786 €	89 358 €
QC	92 860 €	92 860 €	92 860 €	278 580 €
TOTAL	148 169 €	148 169 €	148 169 €	444 507 €